



REPUBLIQUE FRANCAISE
COLLECTIVITE DE LA
MARTINIQUE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SCHOELCHER

Séance du mardi 23 juin 2026

NOMBRES DE MEMBRES				
En exercice	Présents		Votants	
33	29	31		
		Dont procurations		
		02		
VOTES				
Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstentions	N'ayant pas pris part au vote
31	31	00	00	00

Date de la convocation

17/06/2026

Date d'affichage

17/06/2026

Objet de la Délibération

FINANCES

Affectation du résultat 2025

Président de Séance :

Daniel CHOMET

Secrétaire de Séance :

Doris MAJESTE

L'an deux mille vingt-six et le 23 juin, à 17h29, le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Daniel CHOMET, le Maire.**

Etaient présents : MM./Mmes Daniel CHOMET, Franck SAINTE-ROSE-ROSEMOND, Joëlle TAILAME, Georges HARPON, Laura BEDOUIN, Stanley SYMPHOR, Jill OCTAVIA, Manuel Maxime GHUNAIM, Sandra PALIX, Jean-Yves CHALBOT, Patrick ULTET, Jocelyn CACHACOU, Guylène JUNKERE, Dominique JOSEPH-MONROSE, Karine BAUDIN, Nathalie CHAUVET, Odile Valérie SAINT-LOUIS-AUGUSTIN, Eddy ARNOLIN, Claudia NELLER, Youly AGASTA, Doris MAJESTE, Rodrigue Mickaël GRELET, Pierre MIDELTON, Marie GARON NEE GIRAUD, Yolène LARGEN-MARINE, Flore Eva FRANCILLETTE EPSE FLERIAG, Didier MARMOT (à partir de 17h39), Emmanuelle TIBURCE EPSE RUBIN, Noham BODARD (à partir de 17h34).

Absents excusés : Mme/MM. Sandrine DESIRE, Olivier PIERRE-FRANCOIS, Alec BEROARD, Maurice JOSEPH-MONROSE.

Procurations : MM. Olivier PIERRE-FRANCOIS, Alec BEROARD ont respectivement donné procuration à Franck SAINTE-ROSE-ROSEMOND, Karine BAUDIN.

AFFECTATION DU RÉSULTAT 2025

Le Conseil municipal,

- **Vu** le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment les articles L 2311-5 et R 2311-11 ;
- **Vu** l'avis favorable de la Commission « Finances et optimisation des ressources », en date du 10 juin 2026 ;
- **Considérant** que seul le résultat de la section de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement restant toujours en investissement) et doit, en priorité, couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement ;
- **Considérant** que pour la détermination du résultat à affecter, il n'est pas tenu compte des restes à réaliser de la section de fonctionnement ;

- Ayant constaté que le compte financier unique 2025 présente les résultats suivants :

	Résultats à la clôture Exercice 2024	Affectation à la section d'investissement	Résultats Exercice 2025	Solde des restes à réaliser	Résultats cumulés 2025 avant affectation
Investissement	-259 926,37		-749 862,36	299 484,43	-710 304,30
Fonctionnement	3 408 261,65	1 761 518,36	1 285 458,38	- 947 886,00	1 984 315,67

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

ARTICLE 1^{er} :

- De procéder à l'affectation du résultat de fonctionnement 2025 de 2 932 201,67 Euros comme suit :

Affectation obligatoire :

- Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (compte 1068 « *Excédent de fonctionnement capitalisé* » : **710 304,30 €** ;

Reprise du solde :

- Ligne 002 « *Résultat de fonctionnement reporté* » : **2 221 897,37 €**.

ARTICLE 2 :

- Le solde d'exécution d'investissement de – 1 009 788,73€ (-259 926,37€ - 749 862,36€) sera repris à la ligne 001« *Résultat d'investissement reporté* » ;

Pour extrait certifié conforme,
Schoelcher, le 08 JUL 2026

Le Secrétaire de séance



Doris MAJESTE



Le Maire,

Daniel CHOMET



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication, soit par recours gracieux auprès de la commune de Schœlcher, à l'adresse suivante : Monsieur le Maire de Schœlcher, Mairie de Schœlcher, 3 rue Fessenheim, 97233 Schœlcher – Martinique ; ou par la voie contentieuse, par écrit, contenant l'exposé des faits et les arguments juridiques précis, devant le tribunal administratif de la Martinique, par courrier postal au 12 rue du Citronnier - Plateau Fofo - CS 17103 - 97271 Schœlcher - Cedex ou par voie électronique via le site internet sécurisé : <https://citoyens.telerecours.fr>.